Seine et Yvelines Numérique

2026-CSSYN-027

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 3 juillet 2026
AR n°078-200062248-20260701-lmc1165832C-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Budget supplémentaire 2026 - budget RTHD

Le 1 juillet 2026, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en visioconférence sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 25 juin 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts modifiés de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu la délibération relative au rapport sur les orientations budgétaires 2026 ;

Vu la délibération relative au rapport sur le budget primitif 2026 ;

Vu le compte de gestion 2025 du budget annexe Réseaux Très Haut Débit - RTHD présenté par Monsieur le Payeur Départemental ;

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2025 du budget annexe Réseaux Très Haut Débit - RTHD ;

Vu la délibération de ce jour portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;

Vu le rapport de Madame La Présidente du Comité syndical ;

CONSIDERANT que l'activité du budget annexe « réseaux très haut débit » est à caractère industriel et commercial et que, par conséquent l'intégralité des coûts y afférant doit être imputée sur ce budget ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

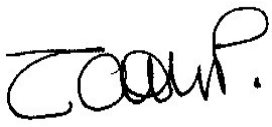
APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe Réseaux Très Haut Débit - RTHD pour l'exercice 2026 du syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes des deux sections aux chiffres ci-après :

Budget :	**Annexe RTHD**
Exercice :	**2026**
	Budget supplémentaire

	Dépenses	**Recettes**
Section de fonctionnement		
Mouvements réels	578 438,07 €	0,00 €
Mouvements d'ordre	0,00 €	578 438,07 €
TOTAL	**578 438,07 €**	**578 438,07 €**
Section d'investissement		
Mouvements réels	4 088 170,68 €	4 666 608,75 €
Mouvements d'ordre	578 438,07 €	0,00 €
TOTAL	**4 666 608,75 €**	**4 666 608,75 €**
TOTAL des sections		
Mouvements réels	4 666 608,75 €	4 666 608,75 €
Mouvements d'ordre	578 438,07 €	578 438,07 €
TOTAL	**5 245 046,82 €**	**5 245 046,82 €**

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Budget supplémentaire 2026 - budget RTHD

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 12

Mme Sandrine BOCCARD, M. Bertrand COQUARD, M. Daniel COURTES, M. Michel DELAMAIRE, M. Jean-Michel FOURGOUS, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Julien RIVIÈRE, Mme Clara SANDRIN, M. Olivier TELLIER, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 4

Mme Sonia Brau à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Yves Coscas à M. Denis Larghero, Mme Cécile Dumoulin à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Patrick Stefanini à Mme Anne Hery Le Pallec.

Absents excusés : 9

M. M'barek Akafou, M. Pierre Bédier, M. Jean Pierre Dos Santos, Mme Laurence Duflos, M. Emmanuel Haiat, M. Patrick Herouin, M. Thomas Lam, M. Filipe Martins, M. Laurent Prevot.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité